



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
DE LA FONCTION PUBLIQUE 2022

COMMENT VOTER ?

**LES MODALITÉS DE VOTE DIFFÈRENT SELON
LES ADMINISTRATIONS ET LES ÉTABLISSEMENTS.**

Selon le choix de l'administration, de la collectivité ou de l'établissement,
l'électeur est informé et reçoit le matériel de vote correspondant.



→ VOTE ÉLECTRONIQUE

Du 1^{er} au 8 décembre 2022
dans la fonction publique de l'État :
(pour les autres fonctions publiques, il peut
être ouvert au plus tôt le 1^{er} décembre et devra
être clos le 8 décembre)



→ VOTE À L'URNE

8 décembre 2022 :
ouverture des bureaux de vote
pendant 6 heures au moins durant
les heures de service.



→ VOTE PAR CORRESPONDANCE

Au plus tard 10 jours avant le scrutin :
Les électeurs reçoivent par courrier à leur domicile
le matériel de vote et la propagande des élections.

Du 28 novembre au 8 décembre 2022 :
Envoi par courrier des bulletins de vote, qui doivent
être réceptionnés avant l'heure de clôture du scrutin.

Renseignez-vous pour savoir quelles modalités de vote sont disponibles pour vous !